

Procès-verbal du conseil municipal n°2 du 7 mars 2017

Présents : C.BATS, Maire, D.AUTRAN, D.FROMILHAGUE, G.MILLON-FREMILLON, C.AUZIAS, G.NICHOLLS, M.ALINS.

Procuration : C.LEFBVRE procuration à D.AUTRAN.

Secrétaire de séance : Mélanie ALINS.

Ouverture de la séance du conseil : 20h 45.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26/01/2017 est approuvé à l'unanimité.

1^{ère} délibération :

Présentation du compte administratif 2016 Eau et assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que l'eau est en DSP avec Véolia qui s'emploie à résoudre les problèmes de fuites. L'assainissement est en régie et géré aussi en SIVU. Cette compétence devrait être prise par la CC PLM pour laquelle le cabinet COGITE a audité M. le maire et Mme la secrétaire de mairie le 06/03/2017. Compétence donnée si possible au 01/01/2018.

Comme la loi le préconise, monsieur le maire quitte la salle. D. AUTRAN fait procéder au vote. Le compte administratif eau et assainissement est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} délibération :

Le budget prévisionnel 2017 eau et assainissement M49 est présenté. Il est approuvé à l'unanimité.

3^{ème} délibération :

Fin du bail du « champ de la paroisse » :

Monsieur le Maire a informé monsieur DELMAS Claude locataire du champ que le bail allait être résilié avant le 1^{er} avril 2017 et celui-ci n'a pas émis d'objection.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire de récupérer ce champ.

4^{ème} délibération :

La participation à l'assainissement collectif (PAC) payée par tout nouvel arrivant qui souhaite construire sur le territoire de la commune est une taxe qui avait été fixée par le précédent conseil municipal à 3000 €.

Monsieur le Maire propose de revoir cette situation et qu'une taxe soit payée lors de la création d'un nouveau réseau de raccordement. Elle est fixée à **800€ par branchement**.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5^{ème} délibération :

Les frais de fonctionnement de l'école.

Après relecture de la convention proposée par la mairie de Mazerolles, chacun s'exprime sur celui-ci.

Nous passons au vote : à la question « qui souhaite conserver le texte en l'état ? » 2 voix sont pour. 6 voix sont contre.

Monsieur le Maire lit la proposition de convention qu'il a élaborée en collaboration avec D.AUTRAN. Elle se veut plus simple, plus précise et surtout se décompose en deux conventions.

La première concerne les frais de fonctionnement de l'école de Mazerolles. Ce texte après relecture de l'amendement est approuvé par 6 voix pour et 2 contre.

La seconde concerne la cantine scolaire de l'école de Mazerolles. Ce texte après relecture de l'amendement est approuvé par 7 voix pour et 1 contre.

Monsieur le Maire s'engage à présenter avec D.AUTRAN le texte amendé par le conseil municipal au maire de Mazerolles. Les conventions amendées sont annexées à ce PV.

Questions diverses :

1 / Le conseil communautaire de la CCPLM :

Le Maire précise que le compte administratif de la CCPLM a été voté à l'unanimité après avoir été présenté aux 38 communes.

Il est à retenir que les frais de fonctionnement ont augmentés de 2.3% dont 1% pour le SMICTOM (argumenté par une augmentation des prix du COVALDEM).

La DGF est inférieure à 270 000€. Les recettes de fonctionnement sont restées à taux constants et l'excédent cumulé s'élève à 1.6 millions d'euros

Le budget de l'eau et assainissement va être observé de très près car si le prix augmente nous devons diminuer d'autant la fiscalité au niveau de la commune pour compenser.

Le budget réalisé est présenté dans le rapport d'activité 2016 consultable en mairie.

2/ Rencontre des séniors le samedi 16 septembre 2017 à Montréal. 53 stands sont prévus. Des bus seront à disposition pour amener les séniors à cette manifestation de première importance : conférences, stands, marché produit locaux, restauration possible sur place

3 / Elections Présidentielles : le bureau de vote installé dans la salle du conseil sera ouvert de **8h à 19h**. Le bureau sera composé d'un président, 2 assesseurs et 1 secrétaire. Les 4 autres membres du CM seront assesseurs.

Les panneaux d'affichage ont été achetés pour 1600€. Nous disposons maintenant de 24 emplacements aux normes.

L'isoloir va être changé. Pour le vote par procuration s'y prendre suffisamment tôt. Indications en mairie.

4/ La participation de Ferran aux chemins de photo a été acté pour **300€**. Chaque conseiller renvoie son choix de 6 séries de photos pour que le conseil puisse proposer la série qui sera affichée dans le village (été 2017).

5/ L'entretien des parties communes du village est réalisé : les problèmes de fuites d'eau rue de l'église ont été réglés. Les réparations du trottoir entre le n°7 et 9 de la rue Antoine Courrière ont été réalisées par monsieur Fourcade et monsieur le Maire.

6/ Une information concernant les permis de construire : ils sont maintenant instruits à Castelnaudary. Les services instructeurs vérifient les capacités de défenses contre l'incendie de toute nouvelles constructions. Si celles-ci ne sont pas suffisantes, le permis est refusé. Informez-vous auprès de la mairie avant toute demande.

7/ L'éclairage public a fini d'être installé et en grande partie fonctionnel sur la place de la mairie.

8/ Suite à la chasse « au gros gibier » qui a eu lieu le dimanche 12 février 2017 16h à moins de 100m des habitations, le conseil municipal a été saisi par des habitants d'une réclamation. **Il adopte à l'unanimité une motion** pour demander à ce que soit assurée une gestion sécurisée et responsable de la chasse au grand gibier sur la commune en accord avec l'ACCA locale lorsque cela s'avère nécessaire. Cf. texte annexé

9/ La proposition de questionnaire pour l'agencement de la place du Castel sera discuté le 30 mars. Sur le principe et la première mouture le CM semble d'accord.

10/ Concernant les camions qui vont tourner épisodiquement au Cammas Vieux. D.FROMILHAGUE propose de déplacer le panneau directionnel indiquant Brézilhac et/ou de placer un panneau voie sans issue. Le bureau étudiera les propositions pour en reparler lors d'une autre séance du conseil.

Fin de la séance du conseil municipal : 00h34.

Prochain conseil municipal jeudi 06 Avril 2017 à 20h 40 salle du conseil